

**CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2021**  
**COMPTE-RENDU**

**Secrétaire de séance** : Madame Chantal RANCHON

**Etaient présents** : MME Christiane BARAILLER – M. Rémy BREYSSE – MME Sandrine SOTTON – MME Chantal RANCHON – M. Pascal SILBERMANN – MME Catherine CHAPRON – MME Yvette PERRIER – MME Josiane JOUSSERAND – M. Jean-François DUBOEUF – M. Mohamed MAMRI – M. Christian PICHALSKI – MME Marie-Christine MAYOUD – M. Yves BRENAS – M. Richard GAGNAIRE – MME Amandine NERY – MME Sabrina REOCREUX – M. Geoffroy MAILLET – M. John MARIE (arrivée à 18 H 44) – M. Georges KIBLER – M. Jean-Michel ROCHE – MME Isabelle BONNEFOY – MME Patricia HABAUZIT

**Etaient absents excusés** : M. Michel MOULIN – MME Myriam PRUD'HOMME – MME Emilie LERAY

**Etaient absents** : MME Nicole VIAL – M. Christophe BORY

**Procurations** : M. Michel MOULIN pouvoir MME Marie-Christine MAYOUD – MME Myriam PRUD'HOMME pouvoir MME Josiane JOUSSERAND – MME Emilie LERAY pouvoir MME Sandrine SOTTON

Avant de débiter la séance, Christiane BARAILLER tient à rendre hommage à Jérôme DAILCROIX, Fraissillous et enseignant à l'école de Fraisses. Elle présente toute son amitié à sa famille.

Jean-François DUBOEUF lui rend également hommage en lisant le texte suivant :

*« C'est avec une très grande tristesse que nous avons appris le décès de Jérôme Dailcroix à l'âge de 60 ans. De nombreux enfants de la commune de Fraisses ont eu la chance de l'avoir comme instituteur, les enseignants comme collègue. L'école publique et laïque a compté sur son calme, sa gentillesse son humilité, sa sagesse, sa discrétion, son écoute, son profond respect de tous et bien sûr son efficacité associée à ses grandes compétences pédagogiques. Il était un homme engagé, il a fait partie des Francas. Son école était à l'Office Central de Coopération à l'Ecole et il a milité à l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré en tant que trésorier cantonal et bien sûr au Syndicat des Enseignants dont il était depuis tant d'années le trésorier. Il avait rejoint les Délégués Départementaux de l'Education Nationale en septembre 2020. S'il est resté plus de dix ans en poste à l'école Jean Zay pour y terminer sa carrière en juin 2020, il avait été directeur de l'école Pasteur au Chambon-Feugerolles en zone d'éducation prioritaire et directeur de l'école primaire de Chazeau à Firminy. Il était très proche de la nature, de la montagne, il adorait enseigner l'histoire, il aimait la convivialité, la vie de famille. Il laisse un grand vide.*

*Tout notre plus grand soutien à son épouse, à ses enfants, sa famille. »*

Christiane BARAILLER souhaite également rendre hommage à Monsieur VIAL qui s'est investi dans de nombreuses associations et qui était membre du CCAS.

Une minute de silence est respectée.

Chantal RANCHON est nommée secrétaire de séance.

## Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 03 mars 2021

Unanimité (24 votants)

### FINANCES

#### 1. Compte de Gestion 2020 de la Commune.

Madame le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur le Compte de gestion 2020 de la Commune établi par Monsieur le Receveur municipal, étant précisé qu'il présente une identité de valeur avec les éléments du Compte administratif 2020.

Il est rappelé que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Il est demandé au Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, d'approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Rémy BREYSSE présente la délibération.

Unanimité (24 votants)

#### 2. Compte administratif 2020

Les opérations du budget communal pour l'exercice 2020 sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

| Calcul résultat 2020 - Budget Général |                     |  |                                 |                     |
|---------------------------------------|---------------------|--|---------------------------------|---------------------|
| <b>Fonctionnement 2020</b>            |                     |  | <b>Investissement 2020</b>      |                     |
| Recettes exercice 2020                | 3 724 790,47 €      |  | Recettes exercice 2020          | 977 063,37 €        |
| Dépenses exercice 2020                | 3 377 450,21 €      |  | Dépenses exercice 2020          | 770 617,75 €        |
| <b>Résultat exercice 2020</b>         | <b>347 340,26 €</b> |  | <b>Résultat exercice 2020</b>   | <b>206 445,62 €</b> |
|                                       |                     |  | Résultat de clôture 2019        | -65 591,98 €        |
| Résultat de clôture exercice 2019     | 413 877,94 €        |  |                                 |                     |
| Part affectée investissement en 2020  | 265 507,98 €        |  | <b>Résultat de clôture 2020</b> | <b>140 853,64 €</b> |
| <b>Résultat reporté 2019</b>          | <b>148 369,96 €</b> |  |                                 |                     |
|                                       |                     |  | Restes à réaliser 2020 Dépenses | 103 425,19 €        |
| <b>Résultat de clôture 2020</b>       | <b>495 710,22 €</b> |  | Restes à réaliser 2020 Recettes | 0,00 €              |

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le Compte administratif 2020 de la Commune, après que Madame le Maire se soit retiré de la salle des délibérations, et après avoir nommé un

Président de séance à cette occasion.

Rémy BREYSSE présente la délibération.

Christiane BARAILLER nomme Rémy BREYSSE président de la séance pour cette délibération.

Unanimité (23 votants)

### **3. Affectation des résultats 2020 du budget communal**

Après avoir adopté le compte de gestion et le compte administratif 2020, il est proposé au Conseil municipal d'affecter les résultats de l'exercice 2020 comme suit, conformément aux règles comptables.

| <b>Affectation du résultat 2020</b>   |                     |
|---|---------------------|
| Besoin de financement compte tenu des restes à réaliser   | 0,00 €              |
| Besoin de financement total compte tenu des projets 2021  | 197 416,44 €        |
| Résultat de clôture 2020  | 495 710,22 €        |
| <b>Excédent 2020 à affecter au compte 002 en fonctionnement ou au compte 1068 en investissement</b> | <b>495 710,22 €</b> |
| <b>Affectation de l'excédent de la section d'investissement 2020 au 001</b>                         | <b>140 853,64 €</b> |
| <b>Affectation totale au 1068</b>   | <b>197 416,44 €</b> |
| <b>Affectation au compte 002 en fonctionnement</b>  | <b>298 293,78 €</b> |

Rémy BREYSSE présente la délibération.

Unanimité (24 votants)

### **4. Vote des taux communaux de fiscalité pour 2021**

Il est rappelé que pour l'année 2021, la commune ne doit pas voter de taux de taxe d'habitation sur les résidences principales. La taxe d'habitation est compensée par la part départementale de la taxe sur le foncier bâti (TFB). Le transfert est réalisé par cumul du taux TFB voté en 2020 par la commune (28,01%) avec celui voté en 2020 par le département (soit 15,30% pour la Loire) pour former le taux de référence TFB 2021.

Il est proposé pour 2021 de ne pas augmenter les taux d'imposition, c'est-à-dire de les fixer comme suit :

- Taxe sur le foncier bâti : 43,31 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 49,07 %.

Madame le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur le maintien des taux communaux de fiscalité pour l'année 2021.

Arrivée de John MARIE à 18h44

Rémy BREYSSE présente la délibération.

George KIBLER explique que le taux de la TFB est élevé par rapport à la moyenne du département. Mais il le votera car il l'avait déjà voté lors du mandat précédent.

Unanimité (25 votants)

### **5. Budget primitif 2021 et restes à réaliser 2020 – Budget principal.**

Lors de sa séance du 3 mars 2021, le Conseil municipal a adopté les orientations budgétaires pour l'année 2021.

Madame le Maire propose à présent au Conseil municipal d'adopter le budget primitif 2021 (y compris les restes à réaliser 2020) du budget principal de la Commune, tel que proposé dans le document récapitulatif joint en annexe. Ce budget s'équilibre en fonctionnement à la somme de 3 675 150,78 € et en investissement à la somme de 1 115 720,86 €.

| Fonctionnement                                       |                       |  |                       |
|--|-----------------------|--|-----------------------|
| Dépenses   |                       | Recettes   |                       |
| 011 - Charges à caractère général                    | 879 800,00 €          | 002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit) | 298 293,78 €          |
| 012 - Charges de personnel et frais assimilés        | 1 685 000,00 €        | 013 - Atténuations de charges                                  | 70 000,00 €           |
| 023 - Virement à la section d'investissement         | 109 450,78 €          | 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections           | 2 357,00 €            |
| 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 398 993,00 €          | 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses      | 370 500,00 €          |
| 65 - Autres charges de gestion courante              | 561 900,00 €          | 73 - Impôts et taxes   | 2 228 000,00 €        |
| 66 - Charges financières                             | 29 007,00 €           | 74 - Dotations, subventions et participations                  | 615 000,00 €          |
| 67 - Charges exceptionnelles                         | 11 000,00 €           | 75 - Autres produits de gestion courante                       | 91 000,00 €           |
|  |                       | 77 - Produits exceptionnels                                    | 0,00 €                |
| <b>TOTAL</b>   | <b>3 675 150,78 €</b> | <b>TOTAL</b>   | <b>3 675 150,78 €</b> |

| Investissement                                       |                       |  |                       |
|--|-----------------------|--|-----------------------|
| Dépenses   |                       | Recettes   |                       |
| 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 2 357,00 €            | 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté | 140 853,64 €          |
| 16 - Emprunts et dettes assimilées                   | 130 000,00 €          | 021 - Virement de la section de fonctionnement                 | 109 450,78 €          |
| 21 - Immobilisations corporelles                     | 883 363,86 €          | 024 - Produits de cessions                                     | 80 000,00 €           |
| 23 - Immobilisations en cours                        | 100 000,00 €          | 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections           | 398 993,00 €          |
|  |                       | 10 - Dotations, fonds divers et réserves                       | 277 416,44 €          |
|  |                       | 13 - Subventions d'investissement                              | 109 007,00 €          |
|  |                       | 16 - Emprunts et dettes assimilées                             | 0,00 €                |
| <b>TOTAL</b>   | <b>1 115 720,86 €</b> | <b>TOTAL</b>   | <b>1 115 720,86 €</b> |

Rémy BREYSSE présente la délibération.

Isabelle BONNEFOY demande si les maisons du Parc sont toutes louées.

Christiane BARAILLER répond qu'elles ne sont pas toutes louées non. On a des difficultés

pour louer dans la durée. Ce sont souvent des locations courtes, et qui engendrent beaucoup de frais de fonctionnement.

Isabelle BONNEFOY rappelle que de nombreux investissements ont été effectués dans le passé, et il serait dommage de perdre des revenus en ne les louant pas.

Rémy BREYSSE répond que le loyer n'est peut-être pas adapté et qu'il y a une réflexion à avoir sur la location de ces maisons.

George KIBLER précise qu'il faudrait peut-être louer moins cher mais de manière plus constante.

Jean-Michel ROCHE demande le prix des loyers.

Christiane BARAILLER précise que les loyers sont entre 1 000 et 1 200 euros.

Marie-Christine MAYOUD explique qu'à partir de mi-avril, il n'y aura plus qu'un locataire sur les quatre maisons. D'après l'agence immobilière, la difficulté provient de la configuration des lieux et du prix du chauffage.

George KIBLER est d'accord pour dire qu'il faut se poser des questions si une seule maison est louée. Il faut peut-être revoir le tarif par rapport aux prestations.

Vote à la majorité : POUR : 21 votants – ABSTENTIONS : 4 (M. Georges KIBLER – M. Jean-Michel ROCHE – MME Isabelle BONNEFOY – MME Patricia HABAUZIT)

## **6. Subventions aux associations 2021**

Suite au dépôt des demandes de subvention par les associations pour l'année 2021, il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur l'attribution de ces dernières selon le tableau ci-dessous.

| <b>MEDICAL / HUMANITAIRE</b>       | <b>Rappel année 2020</b> | <b>Proposition année 2021</b> |
|------------------------------------|--------------------------|-------------------------------|
| ADAPEI handicapés mentaux          | 200                      | 200                           |
| CROIX ROUGE                        | 100                      | 150                           |
| ACCIDENTES DU TRAVAIL              | 100                      | 100                           |
| RECHERCHE MEDICALE                 | 120                      | 300                           |
| SECOURS POPULAIRE                  | 100                      | 100                           |
| DON DU SANG                        | 100                      | 100                           |
| TELETHON                           | 50                       | 100                           |
| UFAC anciens combattants           | 100                      | 150                           |
| <b>Total Médical / humanitaire</b> | <b>1020</b>              | <b>1200</b>                   |
|                                    |                          |                               |
| <b>CULTUREL</b>                    |                          |                               |
| RADIO ONDAINE                      | 100                      | 100                           |
| SOC HISTOIRE FY                    | 50                       | 50                            |
| UNIVERSITE POUR TOUS               | 100                      | 100                           |
| CHASSE                             | 50                       | 50                            |
| <b>Total Culturel</b>              | <b>400</b>               | <b>300</b>                    |

|                                     |              |              |
|-------------------------------------|--------------|--------------|
|                                     |              |              |
| <b>SYNDICATS</b>                    |              |              |
| CFDT                                | 50           | 50           |
| CGC                                 | 50           | 50           |
| CFTC                                | 50           | 50           |
| CGT                                 | 50           | 50           |
| FO                                  | 50           | 50           |
| Comité œuvres sociales              | 10600        | 10600        |
| <b>Total Syndicats</b>              | <b>10850</b> | <b>10850</b> |
|                                     |              |              |
| <b>EDUCATIF</b>                     |              |              |
| DDEN délégué départementaux de l'EN | 100          | 100          |
| Jeunes sapeurs-pompiers             | 100          | 100          |
| Lire et faire lire                  | 50           | 50           |
| <b>Total Educatif</b>               | <b>1720</b>  | <b>250</b>   |

|                       |             |             |
|-----------------------|-------------|-------------|
| <b>SCOLAIRE</b>       |             |             |
| GRAND FRAISSES        | 330         | 330         |
| JULES FERRY JEAN ZAY  | 1250        | 1250        |
| PERIVAURE             | 330         | 330         |
| <b>Total Scolaire</b> | <b>1910</b> | <b>1910</b> |

| <b>SPORT<br/>compétition<br/>Fraisses</b> | <b>Rappel année 2020</b>  |                       |                   |                                 | <b>Proposition année 2021</b> |                       |                   |                                 |
|---|---------------------------|-----------------------|-------------------|---------------------------------|-------------------------------|-----------------------|-------------------|---------------------------------|
|   | Subvention fonctionnement | Formation encadrement | Aide à la licence | <b>Montant total subvention</b> | Subvention fonctionnement     | Formation encadrement | Aide à la licence | <b>Montant total subvention</b> |
| Fraisses Unieux Basket                    | 8100                      | 1350                  | 430               | <b>9880</b>                     | 8500                          | 0                     | 410               | <b>8910</b>                     |
| ALF Tennis de table                       | 3000                      | 60                    | 860               | <b>3920</b>                     | 3500                          | 0                     | 930               | <b>4430</b>                     |
| OCOFU                                     | 5500                      | 0                     | 110               | <b>5610</b>                     | 4600                          | 0                     | 150               | <b>4750</b>                     |
| Vélo sport                                | 450                       | 0                     | 0                 | <b>450</b>                      | 225                           | 0                     | 0                 | <b>225</b>                      |
| <b>Totaux</b>                             | <b>17050</b>              | <b>1410</b>           | <b>1400</b>       | <b>19860</b>                    | <b>16825</b>                  | <b>0</b>              | <b>1490</b>       | <b>18315</b>                    |

| <b>Loisirs Fraisses</b> | <b>Rappel année 2020</b>                                 | <b>Proposition année 2021</b>                          |
|-------------------------|--|--|
| ALF                     | 2800   | 3000   |
| ESF Danse               | 3650 (3050 Fonctionnement + 210 Formation + 390 Licence) | 4120 (3800 Fonctionnement + 0 Formation + 320 Licence) |
| Chêne et roseau         | 150  | 250  |
| Boule des amis réunis   | 400  | 400  |
| Boule de la Gampille    | 400  | 400  |
| Fraisses détente        | 100  | 100  |

|   |                          |                               |
|---|--------------------------|-------------------------------|
| Club de l'amitié                                | 1300                     | 650                           |
| Fraisses lecture                                | 3700                     | 4000                          |
| Les amis de Montessus                           | 100                      | 100                           |
| <b>Total Loisirs Fraisses</b>                   | <b>12900</b>             | <b>13020</b>                  |
| <b>SPORT Intercommunal</b>                      |                          |                               |
| UFORugby  | 250                      | 250                           |
| UNSS  | 0                        | 110                           |
| <b>Total Sport Intercommunal</b>                | <b>250</b>               | <b>360</b>                    |
|   |                          |                               |
| <b>MONTANT TOTAL SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT</b> | <b>48910</b>             | <b>46205</b>                  |
|   |                          |                               |
| <b>SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES</b>              | <b>Rappel année 2020</b> | <b>Proposition année 2021</b> |
| Aide Covid Boule de la Gampille                 | 1080                     | 873                           |
| Location Cercle FUB                             |                          | 1500                          |
| <b>Total Subventions Exceptionnelles</b>        | <b>12300</b>             | <b>2373</b>                   |
|   |                          |                               |
| <b>MONTANT TOTAL SUBVENTIONS</b>                | <b>61210</b>             | <b>48578</b>                  |

Madame le Maire demande au Conseil municipal d'approuver l'attribution de ces subventions aux associations pour l'année 2021 pour un montant total de 48 578 euros.

Catherine CHAPRON présente la délibération.

Au-delà des subventions, Catherine CHAPRON rappelle que la commune prête gracieusement aux associations ses équipements municipaux. Dans cette optique, la commune a décidé de prendre en charge le loyer de la Boule des Amis Réunis.

Par ailleurs, il est rappelé que la commune participe aux frais d'entrée des Fraissillous à la piscine de Firminy.

Catherine CHAPRON précise que les parents d'élèves n'ont pas fait de demande de subvention en raison du contexte sanitaire : ils n'ont pas pu organiser d'activités.

Patricia HABAUZIT remercie les élus d'avoir proposé une subvention pour la Société d'Histoire malgré le retard dans le dossier.

Christiane BARAILLER précise que si des demandes d'associations apparaissent plus tard, en

fonction des besoins avec la reprise des activités, il sera toujours possible de demander.

George KIBLER demande si l'Etoile Sportive existe encore vu le changement de nom du club de basket.

Catherine CHAPRON précise que l'Etoile sportive existe toujours. Par contre, c'est la section basket qui n'existe plus officiellement. Suite à la fusion avec Unieux, le nom est le Fraisses Unieux Basket (FUB).

George KIBLER a une pensée particulière à ceux qui ont créé l'Etoile sportive il y a de longues années : remercier les nombreux bénévoles et les différents présidents. Il souhaite bon vent au FUB.

Christiane BARAILLER rappelle que le basket a toujours eu un bon niveau et cette fusion sera peut-être une opportunité supplémentaire.

Jean-Michel ROCHE demande les raisons de cette fusion.

Richard GAGNAIRE explique qu'il y a plusieurs raisons : des raisons de moyens humains, mais aussi des difficultés avec l'ancien statut d'entente qui existait précédemment (qui imposait un club porteur). La fusion facilitera la gestion.

Marie-Christine MAYOUD demande si la fusion change quelque chose pour nos critères.

Richard GAGNAIRE précise que pour le calcul de la subvention, c'est le nombre total de licenciés qui est comptabilisé, comme pour le football. Mais cela ne change pas grand-chose car il n'y a qu'un critère qui prend en compte le nombre de licenciés.

Jean-Michel ROCHE demande si la décision est pérenne pour la Boule des Amis Réunis. George KIBLER demande si la problématique des rats est résolue.

Christiane BARAILLER répond que la décision est effectivement pérenne. A l'heure actuelle, il semble que les rats ne soient plus présents.

George KIBLER demande à quoi correspond la subvention pour la location du Cercle du FUB. Catherine CHAPRON rappelle que c'est la location de leur siège pour la dernière année puisqu'ils bénéficient maintenant de la salle Michel CHARDON.

Unanimité (25 votants) MME Josiane JOUSSERAND ne prend pas part au vote pour la subvention de l'Amicale Laïque, la section Tennis de Table de l'Amicale laïque, et le Club de l'Amitié).

## **COOPERATION INTERCOMMUNALE**

### **7. Désignation des membres représentant la commune au Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la délinquance (CISPD)**

Madame le Maire rappelle que le CISPD a été créé à l'échelle du canton en 2010 avec les

communes de Fraisses, Firminy, Saint-Paul en Cornillon, Unieux et Caloire.

La loi du 5 mars 2007 et son décret d'application n°2007-1126 du 23 juillet 2007 prévoient que le C.I.S.P.D constitue « le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et de la prévention de la délinquance dans la commune ». Ce conseil favorise l'échange d'informations entre les responsables des institutions et organismes publics et privés concernés. Il peut définir des objectifs communs pour la préservation de la sécurité et de la tranquillité publique et proposer des actions de prévention ponctuelles dont il assure le suivi et l'évaluation. Le C.I.S.P.D. est consulté sur la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des actions de prévention de la délinquance.

Conformément à l'article D 2211 -2 du Code général des Collectivités Territoriales, le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance comprend les membres suivants :

- Le Préfet et le Procureur de la République ou leurs représentants ;
- Le Président du Conseil Général ou son représentant ;
- Des représentants des services de l'État désignés par le Préfet ;
- Des représentants d'associations, établissements ou organismes œuvrant notamment dans les domaines de la prévention, de la sécurité, de l'aide aux victimes, du logement, des transports collectifs, de l'action sociale ou des activités économiques, désignés par le président du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance après accord des responsables des organismes dont ils relèvent ;
- Les maires et/ou leurs représentants.

Suite au renouvellement des équipes municipales, il est demandé au Conseil municipal de Fraisses de désigner deux représentants de la commune au CISPDP.

Madame le Maire propose de siéger au CISPDP ainsi que Rémy BREYSSE.

Christiane BARAILLER présente la délibération.

George KIBLER demande si la délinquance est importante dans le Bois de la Gonnière en référence à l'article paru dans le journal.

Jean-François DUBOEUF précise que le forestier a constaté des vols de bois à un moment donné. Ça s'est aujourd'hui calmé. En revanche, il a récemment été interpellé par des personnes qui contestent les coupes de bois, alors qu'elles sont prévues dans le programme de gestion de la forêt. Il y a aussi quelques incivilités de quads, motos : des panneaux d'information supplémentaires vont être installés pour améliorer la prévention. Le forestier est habilité pour dresser des contraventions. Certains panneaux thématiques ont été remplacés car ils étaient anciens ou parfois dégradés.

Unanimité (25 votants)

## **8. Définition du périmètre de la Convention Territoriale Globale**

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche partenariale instauré avec la CAF qui a pour objectif d'élaborer le projet de maintien et de développement des services aux familles du territoire.

Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'action adapté.

La Convention Territoriale Globale couvre en fonction des résultats du diagnostic les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social. Elle se substituera à terme à tous les contrats enfance-jeunesse (CEJ).

Afin de lancer la démarche, il est demandé à chaque Conseil municipal d'approuver un périmètre d'intervention et le lancement d'un diagnostic.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le projet de signature avec la CAF de la Loire et les communes suivantes :

- Aboën
- Saint Maurice en Gourgois
- Çaloire
- Saint Nizier de Fornas
- Fraisses
- Saint Paul en Cornillon
- Rozier-Côte-d'Aurec
- Unieux

De confier au Syndicat Intercommunal Des Rives en charge du Contrat Enfance Jeunesse, pour les communes du SIDR, la réalisation du diagnostic pour élaborer le schéma de développement de Convention Territoriale Globale.

Chantal RANCHON présente la délibération.

Christiane BARAILLER précise que la CAF souhaiterait élargir le périmètre à Firminy, le Chambon Feugerolles et la Ricamarie. Mais les élus du SIDR souhaitent conserver la proximité existante, avec un périmètre qui correspond mieux aux besoins. En ce sens, un courrier a été adressé à la CAF pour maintenir le périmètre.

Unanimité (25 votants)

**9. Renouvellement convention d'entente intercommunale entre les communes de Firminy et de Fraisses pour l'entretien, la maintenance des ouvrages d'éclairage public et les illuminations de fin d'année**

Madame le Maire rappelle que les communes de Fraisses et de Firminy ont signé en 2018 une convention d'une durée de trois ans pour l'entretien, la maintenance des ouvrages d'éclairage public et les illuminations de fin d'année. Cette convention prend fin au mois de mars de cette année.

Pour rappel, en application de l'article L5221-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) : *"Deux ou plusieurs conseils municipaux, organes délibérants d'établissements publics de coopération intercommunale ou de syndicats mixtes peuvent provoquer entre eux, par l'entremise de leurs maires ou présidents, une entente sur les objets d'utilité communale ou intercommunale compris dans leurs attributions et qui intéressent à la fois leurs communes,*

*leurs établissements publics de coopération intercommunale ou leurs syndicats mixtes respectifs.*

*Ils peuvent passer entre eux des conventions à l'effet d'entreprendre ou de conserver à frais communs des ouvrages ou des institutions d'utilité commune."*

L'article L5221-2 fixe les modalités d'organisation de l'entente.

De manière générale, l'entente avait pour objet :

- Des interventions au niveau de l'éclairage public afin d'en assurer l'entretien et la maintenance (nettoyage et changement d'ampoule, recherches de pannes, relamping...),
- La pose et dépose du matériel d'illumination de fin d'année.

Après un bilan très positif de cette entente, il est proposé de renouveler la convention pour une durée de trois ans.

Les questions d'intérêt commun seront débattues dans des conférences où chaque conseil municipal est représenté par une commission spéciale nommée à cet effet. Au terme de l'article L.5221-2 du CGCT, elle est composée de trois membres désignés au scrutin secret. Les décisions qui y seront prises ne seront exécutoires qu'après avoir été ratifiées par les conseils municipaux de la ville de Firminy et de la commune de Fraisses.

La conférence ne possède pas de personnalité juridique.

L'entente est conclue pour une durée de trois ans à compter du moment où, la présente convention sera rendue exécutoire. Les communes ont la possibilité de sortir de l'entente au bout de la première année ainsi que chaque année suivante.

Madame le Maire propose au Conseil municipal de :

- Approuver la reconduction de l'entente entre la ville de Firminy et la ville de Fraisses,
- Autoriser Madame le Maire ou son représentant désigné à signer la convention d'entente intercommunale.

Geoffroy MAILLET présente la délibération.

Unanimité (25 votants)

#### **10. Election de trois membres siégeant à la Conférence pour l'entente entre la commune de Firminy et la commune de Fraisses**

En application de l'article L5221-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) :*"Deux ou plusieurs conseils municipaux, organes délibérants d'établissements publics de coopération intercommunale ou de syndicats mixtes peuvent provoquer entre eux, par l'entremise de leurs maires ou présidents, une entente sur les objets d'utilité communale ou intercommunale compris dans leurs attributions et qui intéressent à la fois leurs communes, leurs établissements publics de coopération intercommunale ou leurs syndicats mixtes respectifs.*

*Ils peuvent passer entre eux des conventions à l'effet d'entreprendre ou de conserver à frais communs des ouvrages ou des institutions d'utilité commune."*

L'article L5221-2 qui fixe les modalités d'organisation de l'entente précise que : "*Les questions d'intérêt commun sont débattues dans des conférences où chaque conseil municipal et organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale ou des syndicats mixtes est représenté par une commission spéciale nommée à cet effet et composée de trois membres désignés au scrutin secret.*

*Le représentant de l'Etat dans le ou les départements concernés peut assister à ces conférences si les communes, les établissements publics de coopération intercommunale ou les syndicats mixtes intéressés le demandent.*

*Les décisions qui y sont prises ne sont exécutoires qu'après avoir été ratifiées par tous les conseils municipaux, organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale ou des syndicats mixtes intéressés et sous les réserves énoncées aux titres Ier, II et III du livre III de la deuxième partie."*

Madame le Maire propose au Conseil municipal d'élire au scrutin secret une liste de trois noms pour siéger dans la conférence de l'entente.

Liste Rémy BREYSSE, Michel MOULIN, Geoffroy MAILLET : 23 Voix  
2 votes blancs.

### **11. Vœu proposé sur table.**

Sandrine SOTTON présente le vœu suivant pour soutenir le maintien d'un Conseiller Principal d'Education au lycée Albert Camus.

*Vœu de soutien aux personnels, élèves et parents d'élèves du lycée Albert Camus de Firminy adressé à M. le Recteur de l'Académie de Lyon*

*Les élus de la Commune de Fraisses dénoncent les décisions récurrentes de suppression de postes et de moyens d'enseignement au sein des établissements scolaires de l'Ondaine et réitèrent leur soutien aux personnels, élèves et parents d'élèves du lycée Albert Camus suite aux annonces de suppression d'un poste de Conseiller Principal d'Education.*

*Alors que la crise sanitaire bat son plein depuis plus d'un an dans notre pays avec un impact constant sur les établissements scolaires, le personnel et les élèves du lycée Albert Camus de Firminy ont eu la mauvaise surprise d'apprendre qu'un poste de Conseiller Principal d'Education (CPE) serait aussi supprimé à la rentrée de septembre 2021 après avoir appris, il y a quelques mois, que le poste de proviseur adjoint du lycée professionnel serait supprimé.*

*Le Lycée Albert Camus accueille des élèves de toutes les communes de la vallée de l'Ondaine. En plus de l'offre scolaire, il accueille des élèves d'autres établissements dans son restaurant scolaire et dans son internat. Pourtant, depuis plusieurs années, le lycée Albert Camus subit une baisse constante des dotations horaires ainsi que des suppressions de poste notamment d'assistants d'éducation. A la rentrée 2020, une classe de 2nde a même été fermée alors que 50 élèves avaient souhaité rejoindre le lycée.*

*Alors que les élèves sont confrontés au décrochage scolaire amplifié par la crise, aux violences sur les réseaux sociaux, aux situations de stress causées par le nouveau baccalauréat et les difficultés d'orientation, l'Education Nationale envisage d'amputer le Lycée Albert Camus d'un personnel chargé de l'accompagnement éducatif et social des élèves. En outre, la suppression d'un poste de CPE remettrait forcément en cause le bon fonctionnement du restaurant scolaire et de l'internat.*

*Le 19 mars dernier, M. le Ministre de l'Education Nationale a annoncé à la radio que « la priorité, c'est l'école », les enfants de l'Ondaine ne méritent-ils donc pas de bénéficier des moyens nécessaires à leur réussite scolaire avec un choix d'apprentissages et un accompagnement personnalisé ?*

*Il est temps que les actes suivent les paroles. Ainsi, comme l'ensemble des élus de l'Ondaine, les élus de Fraisses demandent que les moyens relatifs à la qualité de l'enseignement et à l'encadrement de nos enfants soient rétablis dès la rentrée scolaire 2021.*

Unanimité (25 votants)

**Information diverse :**

Richard GAGNAIRE précise que le Critérium du Dauphiné passera dans notre commune le 2 juin prochain. Il s'agit d'un contre la montre qui impactera donc une bonne partie de la journée : environ 11h à 16h30.

Le parcours passera par la rue Joliot Curie en provenance de Firminy, la rue Jean Padel, la rue de la Gare en direction d'Unieux.

Fin du Conseil à 19h50.